



**HAL**  
open science

## Quelques ficelles de sociologie carcérale

Corinne Rostaing

► **To cite this version:**

Corinne Rostaing. Quelques ficelles de sociologie carcérale. Criminocorpus, revue hypermédia, 2017. halshs-01738659

**HAL Id: halshs-01738659**

**<https://shs.hal.science/halshs-01738659>**

Submitted on 20 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Quelques ficelles de sociologie carcérale

Corinne Rostaing

« J'étais en prison hier », « je vais en prison demain ». En fait, la prison constitue pour moi, sociologue du monde carcéral depuis 25 ans, ce qu'on appelle dans notre jargon un terrain de recherche. Ma première enquête a porté sur un quartier de femmes incarcérées avec leur enfant<sup>1</sup>. Ma thèse a analysé les relations entre détenues et personnels au sein de trois prisons de femmes<sup>2</sup> ; d'autres travaux ont suivi sur les formations audio-visuelles au sein de dix établissements<sup>3</sup>, sur l'histoire familiale des hommes détenus en lien au recensement (INSEE, 2002), sur la violence carcérale au sein de cinq établissements<sup>4</sup>, sur une action culturelle et artistique dans une maison centrale (avec C. Touraut, 2011, 2016) et enfin, sur la religion en prison<sup>5</sup>. Ces enquêtes mobilisent essentiellement des méthodes qualitatives (observations et entretiens), auxquelles ont pu se rajouter des méthodes quantitatives (questionnaires sur la violence auprès des détenus et des personnels ; questionnaires auprès des aumôniers sur la religion). Elles se sont généralement déroulées au sein de maisons d'arrêt (pour les prévenus et les courtes peines) et d'établissements pour peines (centres de détention et maisons centrales), dans des prisons d'hommes et de femmes.

Mais qu'entend-on vraiment par « mener une enquête de terrain en prison » ? L'expression recouvre en fait une diversité de pratiques – depuis la visite d'un établissement ou la conduite d'entretiens dans un parloir jusqu'à l'enquête ethnographique au coeur de la détention (espace des cellules). Ma démarche de terrain, inspirée par les sociologues de la tradition sociologique de Chicago (Chapoulie, 2001 ; Cefai, 2003) et la théorie ancrée de Glaser et Strauss (1967), vise à mener une enquête ethnographique de longue durée, par imprégnation, c'est-à-dire une sociologie au plus près de l'action en train de se faire, par le recours central à l'observation directe des choses qui se déroulent, là où elles se déroulent.

---

<sup>1</sup> « *Le quartier des mères de Fleury-Mérogis* », Mémoire de DEA, E.H.E.S.S., Paris, 1990.

<sup>2</sup> L'enquête s'est déroulée au sein de trois prisons de femmes (deux maisons d'arrêt et un centre de détention). Elle a fait l'objet d'un livre : *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, PUF, 1997.

<sup>3</sup> Ce bilan sur dix années d'expériences d'activités et de formations audio-visuelles a été dressé à partir d'un terrain au sein de dix établissements et a fait l'objet d'un rapport de recherche (avec L. Anselme et J-L. Gervasoni, 2001).

<sup>4</sup> La recherche, à la fois qualitative et quantitative, a eu lieu au sein de cinq établissements, deux maisons d'arrêt, un centre de détention et deux maisons centrales. Elle a été publiée par A. Chauvenet, C. Rostaing, F. Orlic, sous le titre *La violence carcérale en question* (PUF, 2008).

<sup>5</sup> La recherche sur la religion et la laïcité en prison s'est déroulée au sein de huit établissements, trois maisons d'arrêt, deux centres de détention et trois maisons centrales. Elle a été publiée par C. Béraud, C. de Galembert et C. Rostaing, *De la religion en prison. Enquête sociologique*, PUR, 2016.

Le terrain carcéral présente quelques particularités qui ont mis à l'épreuve mes conceptions de la recherche. Il s'agit d'un terrain fermé dont l'accès est soumis à une demande formalisée. Cette autorisation administrative, limitée dans le temps, précise les établissements et les conditions générales d'enquête. L'autorisation d'accès ne saurait être confondue avec l'accès au terrain comme le rappelle M. Darmon<sup>6</sup> : c'est là que commencent avec chaque direction et hiérarchie les négociations sur la manière concrète de faire le terrain, lors desquelles il faut apprendre à évaluer les démarches possibles, délicates ou interdites.

Dès ma thèse, j'identifiai trois caractéristiques du terrain carcéral : *les contraintes du terrain fermé*, *l'enquête à la limite de la compromission éthique* et *un milieu polémique* (Rostaing, 1997, 18-25). Pénétrer dans ce monde clos, approcher les personnes – reclus comme personnels –, saisir le fonctionnement de ce « système » complexe – les interactions, les rapports de pouvoir et de force –, comprendre les enjeux, les non-dits, l'informel, les coulisses, outre que cela demande du temps, nécessite de définir une posture pour « s'adapter » à ce monde singulier. S'adapter s'entend ici comme le fait de « se conduire de façon appropriée en fonction des personnes et des contextes, sans pour autant perdre de vue la raison d'être de sa présence. » (Bizeul, 2007, 70), à savoir produire une analyse proprement sociologique.

Mais il ne suffit pas de dire que ce terrain est difficile, il s'agit d'expliquer en quoi il l'est et de cerner en quoi ce terrain contraint l'enquête et impose au sociologue sa logique. Il a mis à l'épreuve la conception que je me faisais de mon métier et de ses pratiques professionnelles. Considérant avec Olivier de Sardan (1995) que la pratique anthropologique n'est pas qu'une simple question de « feeling », qu'elle incorpore et mobilise formation et compétence, cet article entend proposer quelques « ficelles du métier », au sens de H.S. Becker (2002), à partir de ces expériences en terrain carcéral. Les ficelles proposées visent à la fois à faire de l'observation sous surveillance, dans un lieu clos et potentiellement hostile mais aussi à maintenir son indépendance, sa posture, ses principes déontologiques, afin de ne pas faire le jeu de l'institution ou des pouvoirs. Il ne s'agit donc pas de faire la litanie des difficultés auxquelles une recherche en prison pourrait se confronter mais plutôt de discuter les choix et postures expérimentés au fil de mes enquêtes. Entre impartialité et implication, le choix s'établit souvent en nuances.

L'article entend apporter des éléments de réponse à ce projet énoncé par A. Chauvenet, F. Orlic et G. Benguigui (1994, 7) : « Il faudra expliciter un jour ce que le terrain de la prison

---

<sup>6</sup> Muriel Darmon, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses* 2005/1 (no 58), p. 98-112.

apporte à la sociologie de l'enquête sociologique du point de vue de la question de la trahison de ses objets, et ce en dépit d'un souci permanent d'objectivité ». Il analysera dans un premier temps ce qui fait de la prison un terrain « difficile » et quelques-unes des ficelles du métier tirées de mon expérience de terrain carcéral puis il étudiera en quoi le travail d'enquête en prison touche à la conception même du métier de sociologue et à des questions d'ordre déontologique au sens où elle l'oblige à se confronter à des dilemmes moraux.

## 1. Enquêter en terrain difficile

Comment qualifier la prison comme terrain de recherche ? Si l'ouverture du terrain ne garantit pas la facilité du travail du chercheur, sa fermeture signifie-t-elle pour autant la marque d'un terrain difficile ? La prison répond bien à la définition qu'en donne Daniel Bizeul (2007, 69) : « certains terrains peuvent à juste titre être considérés comme plus difficiles que d'autres, parce que plus risqués, plus perturbants, plus coûteux en temps, plus aléatoires quant aux résultats ; il s'agit de terrains qui comportent des situations de danger physique, des antagonismes sociaux et politiques, des enjeux moraux exacerbés. »

Mais ce terrain ne saurait être défini une fois pour toutes comme difficile, il l'est dans certains établissements plutôt que dans d'autres, il l'est en fonction des sujets étudiés (l'étude de la violence carcérale a été plus « pénible » que l'analyse des formations ou d'une activité artistique) et il l'est aussi en fonction de facteurs inhérents à l'environnement personnel du chercheur<sup>7</sup>. Il me semble juste de dire que « la perception de la difficulté et la façon d'y faire face sont variables d'un chercheur à l'autre et d'une période à une autre pour le même chercheur. (Bizeul, 2007, 72)

Avec ses hauts murs, ses miradors, ses grilles, la prison fascine par le caractère mystérieux de ce qui se passe derrière ses murs, par la dangerosité potentielle des détenu.e.s<sup>8</sup> ou encore par les images de violence associées à cet espace. N'est-ce pas un terrain *miné*<sup>9</sup>, sur lequel pèsent des menaces ? Le monde carcéral n'est certes pas aussi dangereux que les terrains de guerre ou de conflits mais la menace de dangers physiques reste présente. Je n'ai ainsi ressenti que quelques fois de la peur, lors d'un début de mouvement collectif, lors d'une bagarre mais aussi face à des menaces proférées par des détenu.e.s :

---

<sup>7</sup> J'ai ainsi vécu une situation de fragilité personnelle liée à la longue maladie de ma fille qui m'avait mise dans l'incapacité de compatir avec les personnes interviewées.

<sup>8</sup> L'usage d'une écriture inclusive permet de gagner en précision. Le terme « détenu.e.s » inclut les femmes et les hommes incarcérés tandis que « détenues » ne concerne que les femmes et « détenus » que les hommes.

<sup>9</sup> Titre emprunté au numéro spécial de la revue *Ethnologie française* « Terrains minés en ethnologie » (2001).

En maison centrale, un détenu, imposant, condamné à perpétuité, me répète plusieurs fois qu'il n'a « plus rien à perdre : je pourrais vous tuer, cela ne changerait rien à ma peine, vous savez ! Vous êtes bien seule ici (bureau en détention), le surveillant ne passe que toutes les demi-heures, vous savez ! ». Sentiment d'être prise au piège. Je suis parvenue péniblement à continuer un semblant de discussion jusqu'à l'arrivée du surveillant qui m'a permis de mettre fin brutalement à l'entretien. (Journal d'enquête, maison centrale C, octobre 2005)

Une détenue m'empêche de sortir de la salle d'entretien en barrant soudain l'accès à la porte. Elle « estime que l'entretien n'est pas terminé », elle a « encore des choses à me dire ». Elle est très énervée, elle crie. Elle pense (à juste titre) que je n'ai pas cru à son histoire de légitime défense. « Je vous interdis de sortir, vous allez m'écouter maintenant ». Nous sommes debout, l'une en face de l'autre. Faut-il forcer le passage, appeler de l'aide, négocier ? Je lui dis que je suis en retard pour prendre mon train, je promets de la rencontrer une prochaine fois pour qu'elle accepte de me laisser passer. Je n'ai pas tenu promesse, trop ébranlée par ce rapport de force. (Journal d'enquête, maison d'arrêt H, février 1993)

Si la peur n'est pas l'émotion la plus fréquente, je ressens fréquemment de l'appréhension face à des situations imprévisibles et il m'arrive souvent de m'y sentir mal à l'aise, au point d'écrire sur ce « malaise »<sup>10</sup>. Comment investiguer un terrain dans un tel contexte de tensions et de violences ?

Le terrain est doublement *miné*<sup>11</sup>, au sens où l'opacité du monde carcéral dresse de multiples obstacles à l'enquête, où les antagonismes qui le traversent rendent nécessaire de préciser comment nous nous situons et où la situation de disqualification des personnes enfermées limite la relation d'enquête et nécessite de rétablir un semblant de symétrie. Il y a, en outre, des dangers plus symboliques liés à la particularité de la situation ethnographique, qui imbrique un projet de savoir dans une expérience de compromissions éthiques.

### *1. Enquêter dans un monde clos et opaque*

Le cloisonnement de ses espaces intérieurs et la segmentation des mondes (Strauss, 1992, 274) – celui des détenu.e.s, celui des personnels de surveillance ou encore celui des autres professionnels (ceux du médical, du social, des activités, etc) – font de la prison un terrain exigeant. Mener une recherche en prison nécessite de s'habituer à ne pas disposer de sa mobilité et de son autonomie habituelle. Il faut apprendre à attendre : attendre à chaque passage de porte, attendre la venue du surveillant pour se rendre dans tel bâtiment, attendre l'accord d'un gradé pour assister à telle activité, attendre qu'un surveillant soit disponible pour aller chercher une personne incarcérée que je souhaite rencontrer.

---

<sup>10</sup>. Corinne Rostaing, « On ne sort pas indemne de prison, le malaise du chercheur en milieu carcéral », in *La relation d'enquête*, J.-P. Payet, C. Rostaing, F. Giuliani éd., Presses Universitaires de Rennes, 2010b, 17-26.

<sup>11</sup> Titre emprunté au numéro spécial de la revue *Ethnologie française* « Terrains minés en ethnologie » (2001).

Ici, l'organisation est particulière. Ce matin, je suis arrivée à 8 H 45 et j'ai attendu 9 H 40 avant de voir arriver le premier interviewé. La surveillante des parloirs m'explique qu'il faut attendre la fin de la promenade pour aller le chercher et le temps d'arriver aux parloirs, cela a pris du temps. Quand je termine l'entretien à 11 H, elle me dit qu'il est trop tard pour un nouvel entretien. Le temps d'aller chercher une autre personne et il sera déjà l'heure du repas. » (Journal d'enquête, Maison d'arrêt P, 22 avril 2011)

La clôture est aussi pesante car elle suppose une relation de subordination entre celui qui détient la clé (ou le bouton d'ouverture électronique) et celui qui ne l'a pas. Même si le personnel accepte le principe de la recherche, je me sens gênée de solliciter une autorisation comme s'il s'agissait d'une faveur, avec le sentiment durable de déranger. Il m'est aussi arrivé, à l'inverse, de me sentir « abandonnée » quand il s'est agi de se débrouiller seule en détention sans pouvoir compter sur l'intervention immédiate d'un surveillant en cas de problème.

Il est fréquent que les surveillants me laissent, y compris en maison centrale, en entretien avec un détenu pendant une ou deux heures sans revenir ou que je me rende seule à tel endroit, ce qui suppose des passages de sas et des rencontres dans les couloirs. Il m'est arrivé d'attendre dans des sas avec plusieurs détenus (et une fois, avec une dizaine de détenus) et même enfermée d'être enfermée dans un bureau avec un détenu, la porte étant bloquée de l'extérieur par un chariot (Situation décrite dans Rostaing, 2010b, 33-34).

Une première ficelle du métier en milieu carcéral concerne la démarche, à la fois patiente et exigeante. Face au cloisonnement, elle consiste à consacrer un temps long pour rendre sa présence « acceptable » dans un espace où elle ne l'est pas à priori et du fait que la prison résiste à l'observation. Il faut chercher des alliés, d'abord du côté des personnels en effectuant le tour des lieux centraux et des différents services pour se présenter et parler de sa recherche puis, du côté des personnes incarcérées, en se positionnant dans des espaces de circulation pour « être là », « se montrer » et susciter de la curiosité sur son objet de recherche. Cette période, que je considérais initialement comme du temps perdu – puisque consacrée à des choses paraissant sans importance – s'est révélée être un moment clé où se joue la facilitation de l'enquête. Ces journées s'avèrent essentielles pour découvrir l'ambiance de la détention, l'organisation et les hiérarchies informelles, les « figures » incontournables parmi les personnels comme parmi les détenu.e.s. Une meilleure interconnaissance permettra ensuite, pour sortir du piège du cloisonnement spatial, de négocier avec différents personnels la possibilité de les suivre dans leur travail ce qui donnera l'occasion d'observer leurs interactions avec les détenus, de circuler dans divers espaces, même si cette entrée risque d'assimiler la personne enquêtrice comme proche des personnels. En parallèle, effectuer des observations flottantes à l'atelier ou au « socio » (espace des activités) permet de se rapprocher des personnes incarcérées, de les rencontrer dans un cadre plus convivial que l'espace de la détention. S'inscrire dans la durée favorise une connaissance en profondeur de

la vie carcérale, de ses aspects informels, et pas seulement la vision officielle de l'institution. Elle donne le temps d'observer la répétitivité des actions et la banalité de la réalité quotidienne plutôt que de se limiter à l'examen de quelques rares situations, qui peuvent s'avérer *in fine* exceptionnelles.

Gagner de la mobilité n'est cependant pas suffisant pour dépasser l'opacité du monde carcéral. Contrairement à la vision du panoptisme développée par Michel Foucault dans *Surveiller et punir* (1974), selon laquelle le surveillant pourrait tout contrôler sans être vu, la prison ne se donne pas facilement à voir. Même les professionnels de l'observation que sont les surveillants, ne peuvent voir tout ce qui se déroule dans les différents espaces de la détention. La loi du silence, l'enjeu de pouvoirs autour de la circulation de l'information et la volonté des acteurs de préserver leurs pratiques déviantes du regard des surveillants renforcent cette opacité et contribuent aussi à ce que chacun ait une vision fragmentaire et partielle de la situation. Affirmer sa volonté d'aller voir *in situ*, au sens défini par Everett Hughes (1996, 267)<sup>12</sup>, s'avère donc délicat dans un monde organisé selon le principe de la sécurité et du secret.

Il ne faudrait pas non plus négliger la fonction répressive des autorités qui, derrière leur volonté de protéger les intervenant.e.s, cherchent à les contrôler.

C'est en évoquant mon souhait de rencontrer telle personne incarcérée qu'un gradé mentionne l'impossibilité de la rencontrer du fait de sa dangerosité, à moins que cela se passe en présence d'une surveillante. Je n'ai ainsi pas mené d'entretiens avec les femmes condamnées d'Action Directe. Cette situation s'est répétée plusieurs fois.

Il s'agit d'un jeu d'équilibriste entre compréhension de certaines contraintes sécuritaires et refus d'une réduction du champ de mon enquête au nom de l'éternel prétexte sécuritaire. Je n'ai jamais accepté la présence de surveillant lors d'un entretien. Je n'ai jamais soumis les remis mes enregistrements audio.

L'exemple des photographies lors de l'enquête sur la religion en prison (2016) est révélateur à la fois de la variation des pratiques de contrôle d'un établissement à l'autre mais aussi de la marge de négociation toujours possible en évoquant la confiance accordée dans une autre prison<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> « Le travail de terrain sera envisagé ici comme l'observation des gens *in situ* : il s'agit de les rencontrer là où ils se trouvent, de rester en leur compagnie en jouant un rôle qui, acceptable pour eux, permette d'observer de près certains de leurs comportements et d'en donner une description qui soit utile pour les sciences sociales. Tout en ne faisant pas tort à ceux qu'on observe. »

<sup>13</sup> Dans des établissements, la présence de l'appareil photo faisait l'objet d'une vigilance particulière, un gradé nous accompagnant pour réaliser des photos dans les endroits et cellules « repérées » à l'avance. Dans d'autres établissements, une totale confiance nous a été octroyée nous permettant de réaliser des photographies assez librement sur les objets religieux possédés par les détenus ou portés sur eux ou de photographier les lieux de culte et les cérémonies, en accord avec les personnes détenues et les aumôniers. Le fait d'évoquer la confiance

Une autre ficelle du métier, la ficelle de la pluralité, vise à répondre à la question de l'opacité du monde et du contrôle de l'enquête. Il s'agit de jouer avec la pluralité : pluralité des méthodes, pluralité des lieux d'enquête, pluralité des points de vue. Le recours à plusieurs méthodes, même s'il est chronophage, augmente les chances de se repérer dans ce monde opaque, dans les pratiques cachées, dans les discours à géométrie variable<sup>14</sup>. L'observation permet de constater par soi-même ce que les gens font – et pas seulement ce qu'ils disent qu'ils font –, de rendre compte de la quotidienneté et de pratiques banales. Un inconvénient de l'observation en prison, cependant, c'est de réaliser des observations directes sous l'œil de professionnels de l'observation : « on » sait où je suis allée et quels interlocuteurs j'ai rencontrés. Ce sentiment d'être observée - à la fois les personnels mais aussi les détenu.e.s - peut constituer un obstacle à la protection de ses sources et à la garantie de l'anonymat. C'est pourquoi l'enquête dans plusieurs établissements permettra de préserver ses sources.

Un surveillant m'incitera à aller au quartier D « que vous ne connaissez pas encore ». Quand je lui demande « comment le savez-vous ? » Il répond « Mais tout se sait ici ! »

Un détenu me déconseillera de rencontrer tel détenu jugé « peu fiable ». Je fais mine de ne pas comprendre. Il insiste : « Vous savez, mon co-détenu vous a entendu prendre rendez-vous le matin avec lui. » (Journal d'enquête, maison d'arrêt D, mai 2011)

La méthode de l'entretien est fort souvent utilisée en prison, elle semble moins contraignante que l'observation. Elle pose néanmoins au moins deux problèmes essentiels. Il s'agit d'un discours produit dans un cadre particulier et, s'il n'est pas complété par des observations, il peut devenir une sorte de mystification liée à cette volonté de garder la face. Et faute de pouvoir accéder directement à ses interlocuteurs, les chercheurs en terrain carcéral sont souvent invités à rencontrer celui ou celle qui semble « le plus à même à répondre à vos questions » et à écouter ainsi un discours-type, aussi bien du côté des détenu.e.s que des personnels. Mobiliser la ficelle de la pluralité permet « de chercher des gens occupant une place différente dans l'organisation et qui vous donneront un point de vue différent sur l'organisation » (Becker, 2002, 155). Je suis donc vigilante sur les manières d'entrer en contact avec les interviewé.e.s<sup>15</sup>, afin de rencontrer des personnes aux parcours ou aux

---

accordée dans une autre prison a permis souvent d'obtenir la même liberté d'usage de l'appareil photo. Cette confiance a été parfois mise à l'épreuve une fois lors de la vérification de la carte mémoire afin de tester notre respect de la règle à laquelle nous nous étions engagées auprès de l'administration pénitentiaire, conformément à sa demande, de ne prendre en photo des personnes détenues de face ou des espaces sécurisés. (Rostaing, Galembert de, Béraud, 2016)

<sup>14</sup> Les discussions informelles sont ainsi souvent plus riches que les entretiens formels. Les discours produits en groupe sont fort différents de ceux tenus en entretien individuel.

<sup>15</sup> Plusieurs manières d'entrer en contact sont présentées, selon le degré de contrôle : un.e gradé.e propose une liste de détenu.e.s "volontaires" ; négociation avec différents membres du personnel afin de rencontrer des personnes correspondant à des critères préalablement définis ; tirage des personnes après établissement d'une liste de détenu.e.s selon le numéro d'écrou (date d'entrée) ; la participation à des activités ou une meilleure

discours plus diversifiés, mais notamment celles et ceux qui sont les moins audibles<sup>16</sup>.

La ficelle de la pluralité s'applique aussi aux établissements. La démarche comparative, si elle contribue à la connaissance (Rostaing, 2012), se justifie par la variation des pratiques d'un établissement à l'autre selon l'histoire de l'établissement, les incidents auxquels il a été confronté, la marque imprimée par ses directions successives, par le type de détenu.e.s accueillis ou par l'ancienneté des personnels. Le fait de mener un travail de terrain sur un échantillonnage d'établissements permet de mieux garantir l'anonymat dans un espace clos et de réduire l'opacité – ce qui n'est pas possible ici sera réalisable ailleurs – ; l'établissement de relations privilégiées avec certains personnels et/ou certaines personnes incarcérées ne vous empêchera pas d'accéder à d'autres groupes ailleurs<sup>17</sup>.

La volonté de connaissance rationnelle, subtilement définie par Dominique Schnapper (1981) comme étant la « connaissance qui a pour objectif l'objectivité, sans prétendre à la stricte objectivité, grâce à la connaissance de ses limites et sans négliger la part d'émotion » nécessite plus qu'ailleurs de multiplier ses sources, de mener des recherches avec diverses méthodes, dans plusieurs établissements, auprès des détenus comme des personnels, afin de croiser et de vérifier les différentes informations. C'est le principe de triangulation tel que le définit Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995, 79) : « Il ne s'agit donc plus de « recouper » ou de « vérifier » des informations pour arriver à une « version véridique », mais bien de rechercher des discours contrastés, de faire de l'hétérogénéité des propos un objet d'étude, de s'appuyer sur les variations plutôt que de vouloir les gommer ou les aplatir, en un mot de bâtir une stratégie de recherche sur la quête de différences significatives. »

## 2. Comment travailler sur deux groupes antagonistes ?

Les relations entre détenus et personnels constituent le cœur de la détention et font système. Cependant, aller à la rencontre des personnes dans ce cadre institutionnel fermé et traversé par les dichotomies structurelles entre détenu.e.s et personnels, tient de la gageure. Les ouvrages classiques de la sociologie carcérale américaine ont en effet souligné l'opposition entre les

---

connaissance du personnel donne l'occasion d'entrer directement en contact avec les personnes à interviewer ; des détenu.e.s ou des membres du personnel proposent directement leur participation suite à l'affiche annonçant l'enquête.

<sup>16</sup> Je pense notamment à ces personnes peu audibles à la fois pour des raisons pratiques (non maîtrise de la langue française par exemple) ou médicales (difficulté à s'exprimer, problèmes psychiatriques) ou qui ne sont pas jugés légitimes par les personnels ou les autres détenus pour les représenter en raison de leur délit ou crime.

<sup>17</sup> La monographie ethnographique réalisée par Léonore Le Caisne (2000) sur une maison centrale, particulièrement réussie, souligne les difficultés rencontrées lors de l'enquête : elle n'a pas pu rencontrer tous les détenus, ayant été acceptée et même « phagocytée » par un groupe de détenus appartenant au haut de l'échelle des délits.

groupes en présence. L'antagonisme repose sur une représentation stéréotypée des groupes en présence, un « gouffre » ou « fossé infranchissable » entre eux (Goffman, 1968), et une position opposée des uns et des autres par rapport au « système ». Le parti pris d'E. Goffman de décrire l'institution asilaire du point de vue du « reclus » (*inmate*), d'en proposer nécessairement « une vue partielle » (1961, 38), se justifiait par l'inégalité de contribution sur l'hôpital psychiatrique du point de vue du patient, les discours des psychiatres étant les plus facilement accessibles et légitimes. Cela n'est pas le cas des personnels de surveillance qui font même l'objet de moins d'enquêtes que les détenus ou qui ont été plus souvent présentés négativement dans la presse. Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui ont mené la première grande recherche sur le monde des personnels de surveillance, ils ont choisi d'observer le travail de surveillance et de mener des entretiens avec trois cents personnels de surveillance et une douzaine de détenus. Ils évoquent la partition du discours entre prosurveillants et prodétenus : « Travailler sur les surveillants, c'est d'emblée s'afficher prosurveillant et donc anti-détenu » (1994, 7).

Mais comment travailler sur les deux groupes en présence ? Il s'agit concrètement d'affirmer et de rappeler sans cesse, tout au long de la recherche, cette volonté de tenir compte de l'ensemble des points de vue, sans opposer systématiquement ceux des personnels comme des détenu.e.s. Cette idée est acceptable par tous, en veillant par exemple à commencer les entretiens individuels auprès des surveillants eu égard à l'asymétrie des positions.

Mon expérience de recherche sur les relations interpersonnelles entre détenu.e.s et personnels a montré l'existence de proximité possible entre détenu.e.s et personnels. Les relations interpersonnelles sont fréquentes et leurs formes sont variées, depuis la relation personnalisée à la relation conflictuelle en passant par la relation négociée et la relation normée<sup>18</sup>. Si le discours collectif, possible ou admis, des surveillants reste souvent un discours défensif, sécuritaire et anti-détenu, le discours privé et individuel souligne les relations correctes avec les détenus. Lors de l'enquête sur la violence, les relations avec les détenus sont même jugées meilleures par les personnels qu'avec la hiérarchie. Et du côté des détenus,

---

<sup>18</sup> La relation *normée* a l'apparence d'un consensus où tout se passe bien puisque chacun (détenues comme personnels) respecte le rôle défini par l'institution ; la relation *négociée* suppose une distance aux rôles : aucun des partenaires ne respecte les rôles prescrits par l'institution et chacun est prêt à renégocier une définition moins stéréotypée de rôles, la surveillante est prête à parlementer pour calmer le jeu avec des détenues plutôt réfractaires. La relation conflictuelle marque la contestation quant à la définition du rôle, la détenue exigeant le respect de sa dignité et le personnel le respect de son autorité. Enfin, la relation *personnalisée* permet le dépassement des rôles de détenue et de surveillante : ce sont deux femmes qui discutent et partagent.

six détenus sur dix déclarent que leurs relations avec les surveillants sont dans l'ensemble « plutôt bonnes », un tiers les qualifie de « plutôt indifférentes » et 8 % de « plutôt mauvaises ».

Une autre possibilité est de décliner la ficelle de la pluralité au sein de chaque groupe c'est-à-dire de déplacer le regard vers la pluralité des points de vue et des actions au sein de chaque groupe, plutôt que de se focaliser sur les différences entre les groupes.

Mener l'enquête auprès des uns et des autres suppose de gagner la confiance des membres de chaque catégorie, sans donner la primauté aux détenus ou aux personnels. Les débuts de l'enquête sont souvent difficiles : il s'agit d'aller à la rencontre de personnes qui ne souhaitent pas vous rencontrer, qui doutent de votre indépendance vis-à-vis de l'administration pénitentiaire, qui s'interrogent sur leur propre légitimité à s'exprimer ou simplement, qui n'ont pas envie de participer. Etre attentif à chacun, porter à autrui « la véritable sympathie sans laquelle il n'est de compréhension en profondeur » (Schnapper, 1981, 14) n'empêche pas de repérer certaines contradictions, simplifications ou outrances. Il s'agit de faire implicitement l'hypothèse que les discours extrémistes des uns seront compensés par ceux des autres ou qu'au moins, une pluralité de points de vue sera exprimée.

Poursuivre une relation relativement équilibrée avec des personnes de chaque groupe nécessite d'adopter une attitude de neutralité bienveillante avec les uns et les autres et de résister aux tentatives d'accaparement par des personnes de l'un ou l'autre groupe. S'il est fréquent de se sentir plus proche de tel ou tel groupe, il est alors nécessaire de se rapprocher de l'autre groupe dans un autre établissement investigué. Il peut être utile de mettre à distance les représentations du bon et du mauvais côté qui altèrent souvent les regards qui se portent sur la prison, tout en veillant au changement de position, à une sorte d'inversion morale entre le dedans et le dehors (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994) : le dangereux criminel se transforme en victime du fait des mauvaises conditions d'incarcération tandis que le surveillant porte la responsabilité de l'enfermement décidé par des juges au nom de la société.

Le risque en situation de co-présence est d'être pris « en tenaille » entre les détenus qui attendent du sociologue un soutien ou une complicité contre le personnel et le personnel qui cherche une proximité et une reconnaissance aux dépens des détenus. Si le chercheur choisit son camp, il réduit ses possibilités d'observation. Mais peut-on « rester sur la touche » (Gusfield, 2009) pour tenter de maintenir un équilibre fragile et étudier de la façon la plus symétrique les deux groupes ? Résister aux tentatives d'accaparement n'est pas toujours possible. S'il est nécessaire de ne pas choisir son camp, il est parfois impossible de ne pas être choisi par un camp (Cefaï, 2010, 38). L'enquête dans plusieurs prisons permet alors d'entretenir, selon les prisons, des relations de plus grande proximité avec les uns ou avec les

autres. J'ai ainsi vécu plusieurs de ces situations de proximité avec un groupe ce qui semble avoir des incidences sur les relations avec l'autre groupe :

Dès mon arrivée dans cette grande maison d'arrêt, j'ai été prise en charge par Vérane, la surveillante qui gère mes rendez-vous. Elle a établi avec moi une grande complicité, et devient vite mon informatrice : sa place centrale lui permet d'être bien informée de ce qui se passe. Elle me tutoie dès ma deuxième visite et me fait la bise alors que je serre habituellement la main des surveillantes comme des détenues. Sentiment d'être l'une des leurs. Et du coup, cela a un effet sur les autres surveillantes : elles passent par le bureau et me font aussi la bise et quatre ont déjà accepté que je les suive dans leur travail. Elles me racontent des anecdotes sur les détenues, j'ai aussi appris un transfèrement sans que la détenue concernée en soit encore informée. Je passe du temps avec elles quand elles sont en pause. (...) Ici j'ai plus de mal à me faire accepter par les détenues, à trouver une place. Je sens beaucoup de retenue lorsque j'arrive, on ne me salue pas spontanément. Je suis perçue comme quelqu'un de proche des personnels. (Journal d'enquête, maison d'arrêt H, Avril 1992)

A M., les détenues m'ont adoptée. C'est clair. Autant les surveillantes sont distantes, surtout Mme D. (cheffe de détention), pas très accueillante, plutôt glaciale, autant les filles sont cools. Elles connaissent toutes mon prénom et elles font exprès de me faire la bise ou de parler plus bas, dès qu'il y a la surveillante ! Je suis souvent invitée à entrer dans leur cellule, à goûter un gâteau. Dois-je en informer la surveillante ? Si on me cherche ? C'est vrai surtout au premier étage. B, Z. et T. me sollicitent pour des conseils, cela va de leur coiffure à leur choix d'études ! Je me suis retrouvée aussi à discuter avec Z. qui fumait tranquillement son joint. Que faire si la surveillante entre ? Je n'étais pas à l'aise. Je vois des trafics et je ne dis rien. C'est sûrement un test pour elles, voir de quel côté je suis. (Journal d'enquête, maison d'arrêt O, octobre 1992)

« Nous explicitons rarement les sentiments » comme l'écrit H.S. Becker dans son texte *de quel côté sommes-nous ?* (1970, 176). La lecture de ce texte m'a fait prendre conscience du regard empathique que j'ai porté aux acteurs du terrain ce qui a eu pour effet de limiter la description de certaines situations dévalorisantes – la folie de quelques détenus ou le manque de probité de certains surveillants – afin de ne pas renforcer une image dommageable pour eux, quitte à survaloriser la capacité d'interprétation et d'action des acteurs de la prison.

### 3. *Faire face à la disqualification*

Toute recherche qui porte sur des individus pose des problèmes éthiques qui ont trait au respect de la vie privée et des droits élémentaires de la personne (Rostaing, 1997, 23). Cet aspect est fondamental en prison puisque l'enquête porte sur des situations extrêmes : des personnes privées de liberté, voire de dignité, quand elles sont enfermées dans des conditions indécentes ou soumises à des pratiques ou propos humiliants. Et les personnes incarcérées connaissent deux formes essentielles de disqualification : une *disqualification socio-économique* en tant que personnes issues de milieux défavorisés, vivant dans la pauvreté, précarité voire marginalité, mais aussi une *disqualification morale* par rapport à la cause de leur incarcération ou condamnation.

Une ficelle du métier de sociologue, notamment ceux confrontés à la disqualification, consiste à définir la situation d'enquête comme un espace de revalorisation voire de

reconnaissance des personnes disqualifiées et stigmatisées. Cela se traduit concrètement par le fait de reconnaître à chacun.e sa qualité de personne avant celle de détenu.e, de souligner les formes de liberté de participer ou de refuser l'interaction de recherche à des personnes en situation d'enfermement, de restaurer des formes de civilité ordinaire dans un espace qui tend à dénier les normes civiles plus policées.

L'expérience de ce terrain m'a ainsi appris que la participation à l'entretien, dans un cadre institutionnel, doit rester un choix librement consenti. Appliquer ce principe, sans se payer de mot, signifie prendre le temps – lors de la présentation de l'entretien aux détenu.e.s comme aux personnels – d'explicitier les objectifs de la recherche et de redemander à la fin de cette présentation si la personne sollicitée souhaite toujours participer<sup>19</sup>. Si cela peut favoriser des refus, cela accroît aussi la qualité des échanges fondés sur une meilleure compréhension de la situation et sur une confiance réciproque. Le refus d'un entretien ou son interruption, habituellement considéré comme un « échec » pour le sociologue qui le vit comme une incapacité d'intéresser ou de gagner la confiance de l'interviewé.e, est ici réinterprété comme la possibilité pour les personnes privées de liberté d'exercer leur libre choix dans un espace de forte contrainte. Cela vaut aussi pour les personnels. Sollicités par leur hiérarchie, plusieurs surveillants ont reconnu qu'ils s'étaient sentis dans l'obligation de participer, alors qu'ils n'en avaient pas envie. La courte durée de certains entretiens et la superficialité des propos constituent pour moi le signe que certains d'entre eux n'ont pas osé se désengager de cette situation qu'ils considéraient *in fine* comme une contrainte.

Tenter de restaurer des formes de civilité ordinaire, et par là de reconnaissance, contribue aussi à redonner de la dignité : vouvoyer les interviewé.e.s, détenu.e.s comme personnels (sauf s'ils me tutoient), les appeler Madame ou Monsieur sachant que ces formules sont peu utilisées, leur serrer la main avant et après l'entretien (ou faire la bise aux femmes dans les prisons de femmes) pour marquer, par ce contact physique, ma confiance et restaurer une forme de respect et d'égalité.

Le terrain carcéral rappelle aussi de façon exemplaire la difficulté de communication avec des personnes disqualifiées, un monde où les règles habituelles de l'interaction sociale n'ont plus vraiment cours. Plus encore que dans les relations ordinaires, la relation n'est jamais gagnée en entretien, notamment entre une personne incarcérée, souvent issue de milieux défavorisés, et la chercheuse, diplômée, vivant dans un monde favorisé. Une forme de violence symbolique s'exerce inmanquablement. Comment établir une distance respectueuse,

---

<sup>19</sup> Notamment lorsque la personne incarcérée a été sollicitée par l'enquêteur, un peu moins lorsque le détenu propose sa participation à l'enquête.

crédible, proche de l'interviewé.e, sans en faire trop ? J'ai cherché, par différents moyens, à valoriser l'enquêté.e pour rendre l'échange acceptable avec l'idée de donner en retour, donner du temps, offrir une écoute, accepter de débattre, partager des résultats. Il m'est arrivé cependant d'être face à des personnes sous traitements lourds ou trop désaffiliés pour établir une communication, au point où l'enquête n'est plus possible (Rostaing, 2010b, 25-26). Comment mener un entretien en face d'une personne « perturbée » qui se masturbe tranquillement en face de vous ou d'une autre qui s'endort carrément<sup>20</sup>. Ces situations de retrait, de désintérêt ou de refus posent la question de la représentativité de l'échantillon du fait de la difficulté à faire participer certaines personnes au protocole d'enquête. Faire participer à l'enquête des personnes isolées, ou qui affichent ainsi leur désintérêt, constitue dès lors un enjeu, même s'il faut parfois faire bonne figure.

Une autre manière d'illustrer la ficelle de la reconnaissance est de co-construire la symétrie de l'échange. J'ai en effet beaucoup appris et j'apprends encore de mes enquêté.e.s, pas seulement au sens d'être informée mais plutôt d'avoir été formée par nos rencontres. C'est suite à la réaction négative des femmes interviewées lors de ma thèse aux entretiens « semi-directifs » qu'elles considéraient comme des « interrogatoires » que j'ai compris qu'il était souvent plus enrichissant d'écouter que d'interroger. Elles exprimaient leur plaisir de parler plus librement. La faible structuration des entretiens constitue une manière de pallier, par la liberté laissée à l'enquêté.e, les contraintes de l'espace. L'expérience que je retire de mes enquêtes en prison est qu'il faut préserver un temps de l'entretien à écouter avant de questionner. L'enjeu de la participation aux entretiens est globalement fondamental, humainement parlant, pour les détenu.e.s, et je suis souvent surprise de la lucidité, avec laquelle ils s'expriment et rendent problématique leur existence. Par-delà la possibilité de se plaindre des conditions de détention ou d'exprimer leur « haine », les interviewé.e.s souhaitent donner du sens à leur histoire, évoquer la cause de leur incarcération et participer ainsi à une entreprise de réhabilitation dans le cadre d'une relation avec une personne extérieure au monde carcéral.

Cette forme de re-qualification n'est cependant pas toujours possible selon les thématiques de l'enquête. Si les recherches portant sur les formations, l'art ou la religion ont favorisé des *îlots de reconnaissance* (Rostaing, 2008), cela n'a pas été le cas pour la recherche sur la violence carcérale. Comment inciter les détenus à détailler les violences subies, le contexte de leur survenue, leurs conséquences sans leur faire violence ? Comment, en tant

---

<sup>20</sup> Cf l'article « Des détenus perturbés qui perturbent la prison », dans la revue *Rhizome* (édité par l'Observatoire des pratiques en Santé Mentale et Précarité) n°56 « Prison et santé mentale », 2015

que femme, évoquer le tabou des violences sexuelles sans se sentir voyeuse dans cet espace de souffrances et d'enfermement ? Beaucoup de détenus estiment que la prison contraint à se construire une fausse identité de « dur », à « paraître sauvage » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, 91-118). Ils préfèrent faire peur plutôt que d'avoir peur, ils jouent les hommes virils capables d'en imposer aux autres. Comment dans un monde de survirilisation parvenir à évoquer avec eux les menaces ou les agressions dont ils ont pu faire l'objet, ou leurs peurs, sans leur faire *perdre la face* ou sans raviver leur sentiment d'insécurité ? Car la peur des représailles incite les victimes à se taire. Des détenus, à trois reprises, nous ont signifié qu'ils ne souhaitaient pas que nous intervenions dans leurs « affaires », comme dans cette situation :

Entretien avec N, un détenu de 33 ans, avec un œil au beurre noir. N. explique, avec un large sourire, qu'il est « tombé dans un plat de lentilles », l'humour visant à se protéger de nos éventuelles questions. J'insiste. Il refuse d'en dire davantage. Des détenus nous apprendront qu'une « bagarre » avait eu lieu à un étage, à l'abri des regards. Les surveillants n'ont pu faire de compte rendu d'incident, aucun détenu n'ayant accepté de dire ce qu'il s'était passé. (Journal d'enquête, maison centrale C, juillet 2001)

Consciente de cette difficulté, l'équipe a modifié ses objectifs, elle a plutôt cherché à dégager les multiples raisons qui poussent certains à minimiser les faits de violence ou même à les nier. Une autre question se pose, a contrario, pour ceux qui ont évoqué des violences, subies ou commises, c'est celle de l'engagement de confidentialité que j'avais pris vis-à-vis des interviewés. Comment, lorsque des détenus évoquaient des violences subies et tues, ne pas se sentir le devoir de les relater aux autorités, au risque de réduire à néant la confiance établie ? (Rostaing, 2010b, 91) Peut-on écouter sans dénoncer certaines situations de violences ou de mise en danger au nom de principes déontologiques comme le respect de la confidentialité des propos ? Cela nous permet d'évoquer les dilemmes moraux auxquels l'enquête en prison est confrontée.

## **2. Le défi des dilemmes moraux**

« On ne sort pas indemne d'une recherche longue en prison », telle a été la réflexion dès mes premières recherches et ce sentiment perdure malgré les diverses enquêtes ethnographiques menées. Les dimensions personnelles du travail de terrain ont longtemps été tenues pour quantité négligeable (Cefaï, 2003, 414) alors qu'elles sont fondamentales sur ce terrain sensible. J'éprouve la sensation permanente de ne pas être à ma place : je suis gênée d'être libre, de savoir que je vais quitter la prison le soir, face à des personnes enfermées pour des mois ou des années ; je ne sais pas comment réagir lorsqu'il m'arrive d'assister à des

« cérémonies de dégradation » (Garfinkel, 1956) ; je ne sais pas où me mettre quand je suis confrontée à la souffrance ou à la violence ; je ne suis pas toujours à l'aise d'être une femme dans un univers masculin survirilisé. Je ressens toutes les variations de « l'embarras » (Goffman, 1967), à la fois de ne pas perdre la face et de faire bonne figure quand je suis impliquée personnellement (Rostaing, 2010b). Même si l'enquête en prison ne se réduit pas à ces expériences difficiles, ces dernières sont suffisamment présentes pour faire l'objet d'une attention particulière.

L'enquête de terrain n'engage pas seulement la chercheuse, elle implique aussi directement sa personne, « le chercheur à la première personne » (Cefaï, 2010, 7). Il s'agit d'expérimenter physiquement ce terrain mais aussi de manière affective et morale<sup>21</sup>. Le refoulement des sentiments a constitué ma pratique pendant les premières années de recherches : « Ne pas trop s'écouter » me semblait la meilleure attitude pour tenir sur ce terrain éprouvant. Il s'agissait de « se blinder » face aux images obsédantes ou aux « histoires de malheur » (Goffman, 1968). Cette attitude visait finalement à refuser l'indécence de la sociologue qui se plaindrait de sa condition, sans rapport avec la souffrance des personnes incarcérées.

C'est l'enquête sur la violence carcérale, particulièrement éprouvante par son sujet (inciter des personnes à relater des situations de violences subies ou commises) et par la dimension *sensible* de cet objet qui faisait peser sur les personnes rencontrées des menaces potentielles<sup>22</sup>, qui a été le moment fondateur de la prise de conscience. L'analyse des émotions dans la situation d'enquête, dans le cadre du séminaire « Rencontrer, traduire, reconnaître » qui a fait l'objet d'une publication<sup>23</sup>, a permis d'ouvrir la boîte noire de l'enquête. Contrairement à l'idée trop souvent défendue qu'il est préférable de faire abstraction de ses propres sentiments, que la dimension subjective constitue un biais, l'analyse des situations concrètes problématiques a été source de connaissance. Elle a permis de rendre compte de la manière dont le terrain carcéral interroge la posture morale du sociologue. Cette réflexion a été particulièrement nourrie par les concepts issus de la tradition

---

<sup>21</sup> C'est par exemple par un besoin fréquent de se laver à la sortie du terrain comme pour se nettoyer de toute la saleté des lieux et des propos entendus, parfois par une irréprouvable envie de pleurer ou d'autres fois de crier.

<sup>22</sup> Parmi les quatre types de menaces potentielles évoqués par Renzi, Renzetti et Lee (1993), on pense particulièrement à trois menaces : les menaces émanant d'expérience intime de violences qui ont des répercussions psychologiques après l'entretien ou le questionnaire et par les risques pris par certains détenus à évoquer les situations de suicide, de violences ou de dangers de la part de leurs codétenus voire de personnels ; les risques de stigmatisations voire de sanctions en relatant des comportements considérés comme déviants d'un point de vue normatif et judiciaire de la société étudiée (agressions, bagarres, trafics en prison, etc) ; les menaces émanant de *thématiques liées à des personnes puissantes disposant d'un pouvoir de coercition ou de domination* voire de manipuler la recherche par des moyens politiques, par intimidation des chercheurs ou des sujets.

<sup>23</sup> Coordonnée par J-P. Payet, C. Rostaing et F. Giuliani, *La relation d'enquête*, PUR, 2010.

interactionniste tels le stigmaté, la hiérarchie des crédibilités, les dilemmes moraux, la pluralité des normes ou l'étiquetage<sup>24</sup>. Cette perspective théorique ne vise pas à définir la moralité, l'immoralité ou l'indifférence à la morale de tel fait, au sens où l'emploie P. Pharo (2006, 422), elle tend surtout à souligner l'importance et les effets des valeurs associées à certaines actions ou personnes, voire les effets disqualifiants d'une action ou d'une carrière. Le processus de stigmatisation touche ainsi les détenus, il dure au-delà de l'incarcération (Rostaing, 1996) et il touche, sous forme de l'expérience carcérale *élargie*, leurs proches (Touraut, 2009).

Seront analysés ici trois dilemmes moraux relatifs à l'enquête en prison. La pratique sociologique se trouve bousculée en prison par la confrontation à la justice, aux crimes et à la privation de liberté. Comment mener l'enquête : faire fi, contourner, affronter la question de la cause de l'incarcération ? La pratique sociologique est particulièrement confrontée au jugement moral en prison, celui du chercheur dont les valeurs sont bousculées par les crimes ou délits commis par les personnes interviewées mais aussi celui des autres, à travers la hiérarchie des crédibilités. Ce terrain se trouve également soumis à la hiérarchie des crédibilités. Comment résister aux idées produites par l'institution ou par certains acteurs, qui l'invitent à se focaliser sur certaines personnes ou des objets jugés plus légitimes que d'autres ? La confrontation à la privation de liberté et à des situations indignes ne conduit-elle pas tout naturellement à la dénonciation, au risque d'oublier son engagement sociologique ? N'est-ce pas *normal* de produire un discours partisan pour dénoncer des situations indignes ?

### 1. *L'épineuse question des délits et des crimes*

La réalisation d'entretiens compréhensifs (Kaufmann, 2009) suppose une interaction de qualité avec la personne interviewée. Si l'institution contribue à dépersonnaliser l'individu, l'entretien peut au contraire participer, comme on l'a vu précédemment, à des formes de re-qualification. L'idée retenue, dès la première enquête dans une prison de femmes incarcérées avec leur enfant, était de suivre le principe adopté par Erving Goffman et de considérer la personne internée en hôpital psychiatrique comme un *reclus* sans faire référence à sa pathologie, étiquetage qui pourrait le décrédibiliser. J'ai donc considéré la personne incarcérée comme une « personne détenue » au moment de notre rencontre sans qu'il ne soit

---

<sup>24</sup> Notamment avec les analyses de Goffman sur le *stigmaté* (1963) ou la carrière morale dans *Asiles* (1968), celles de E. Hughes (1996) sur les dilemmes moraux ou le « sale boulot », celles de Strauss (1992) sur la pluralité des mondes sociaux et celles de Becker sur la concurrence des systèmes normatifs, le rapport entre les normes et la déviance, sur les entrepreneurs de morale, sur l'étiquetage dans *Outsiders* (1963) ou encore sur la hiérarchie de la crédibilité dans *le travail sociologique* (1970).

envisagé d'évoquer la cause de l'incarcération, arguant du caractère *a priori* peu pertinent de cet élément. J'éprouvais sans doute la crainte que la connaissance d'informations sur le délit ou crime puisse modifier mon jugement moral sur la personne et compromettre la relation d'enquête.

Telle n'a pas été ma surprise de constater, et cela a été vrai pour les enquêtes suivantes, que la plupart des détenu.e.s ont évoqué, alors qu'aucune question ne concernait le délit, la cause de leur incarcération ou leur rapport à la peine. C'est souvent le besoin de sauver la face<sup>25</sup> et de la présenter sous un jour acceptable qui a incité ces personnes à se justifier. Elles décidaient d'en parler spontanément et d'en dire ce qu'elles voulaient. Il s'agissait bien de se situer dans l'économie morale des valeurs (L. Le Caisne, 2004) et de se distinguer des autres délits. Ces discours, souvent d'une rare intensité et d'une grande richesse émotionnelle, ne sont pas de simples récits factuels, mais de véritables moments de reconstruction identitaire. Chacun cherche à justifier ses actes, à reprendre les techniques de neutralisation pour mieux les relativiser : cela permet à l'individu de maintenir sa croyance dans la validité de l'ordre légitime tout en acceptant d'en violer les règles (Matza et Syles, 1957, 665).

Ces moments de justification et de restauration identitaire, significativement essentiels pour la personne incarcérée, se sont cependant avérés problématiques. Les interactions sont quelquefois devenues délicates lorsque les détenu.e.s ont souhaité expliquer leur geste en détail. Nous cherchons souvent à « paraître plus accueillants et plus détachés que nous ne le sommes dans les faits » (Bizeul, 2010, 179). J'essayais de garder la même attitude, mais certains crimes m'apparaissaient plus justifiables que d'autres, ou les récits d'innocents moins crédibles que d'autres, comme le relate Anne-Marie Marchetti (2001, 129). L'adoption d'une démarche compréhensive m'a souvent permis d'échapper au jugement pour entrer dans la logique de chaque personne qui cherche à donner du sens à ses actes. En dépit du refus de tout jugement moral, il est parfois inévitable, en son for intérieur, de concevoir davantage tel acte et d'être choqué par tel autre.

Cette logique compréhensive n'a pas non plus pu être menée à bien avec chaque interviewé.e : il m'est arrivé d'avoir une réelle complicité avec des femmes violentées qui avaient tué leur mari tandis que je n'ai pas réussi à adhérer au récit de cet homme qui niait avoir tué sa femme, alors qu'il disait l'avoir laissée seule « en position latérale de sécurité » après l'avoir frappée mais sans appeler les secours. Le fait de se placer ici du point de vue du transgresseur, tend à relativiser la gravité de nombreuses transgressions, au point de perdre

---

<sup>25</sup> Puisque sauver la face est la première condition de l'interaction (Goffman, 1974)

ses propres repères par rapport aux normes communément admises : je comprenais qu'on puisse en arriver à voler ou à tuer.

Rencontre émouvante avec E., une jeune de 18 ans condamnée à 5 ans pour « infanticide ». J'ai découvert comment une série de circonstances l'avait conduite irrémédiablement à son geste. J'ai réalisé l'ignorance de cette jeune fille, élevée dans un milieu juif orthodoxe, qui n'avait pensé ni à la contraception, ni à l'IVG, ni à l'accouchement sous X. Elle avait accouché seule dans la salle de bains familiale, sans bruit, et avait ensuite déposé le nouveau-né sur le palier du voisin, enveloppé dans une couverture. Il avait été facile de la retrouver. J'ai vu mes propres représentations se modifier au cours de cet entretien. (Journal d'enquête, maison d'arrêt H, février 1991)

Outre la conduite de la relation d'enquête avec ces interviewé.e.s, se pose la question du traitement sociologique de la cause de l'incarcération. Or l'analyse des entretiens montre l'importance du motif de l'incarcération. Le crime ou délit situe en effet la personne détenue de façon spatio-temporelle – ayant une incidence à la fois sur le lieu de l'incarcération et sur la durée de la peine – et il définit pour partie son statut en détention, son acceptation ou son rejet par ses co-cellulaires et sa place dans la hiérarchie carcérale. Tout comme « la société établit des procédés servant à répartir en catégories les personnes et les contingents d'attributs qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de chacune de ces catégories » (Goffman, 1963, 11), chacun cherche à trouver une bonne place dans cette hiérarchie morale des valeurs. Lors de la recherche sur la religion (Béraud, de Galembert et Rostaing, 2016, 147), on a ainsi constaté une certaine corrélation existant entre des crimes et délits (et notamment les condamnations pour infractions sexuelles) et des engagements religieux. La mise en scène religieuse de soi peut être un moyen de se reclasser socialement dans la société carcérale, de gagner en respectabilité, de se faire reconnaître et adopter par un groupe. Ce peut être également, une fois affilié au groupe, un moyen d'y conquérir une place, de s'affirmer par rapport aux autres, de se distinguer (op. cit, 138). Et la référence à la justice divine permet de dépasser la hiérarchie établie sur la base des incriminations.

## *2. Les pièges de la hiérarchie de la crédibilité*

Le monde carcéral vit dans un climat de suspicion caractéristique, il constitue un espace de dénigrement et de disqualification. Les institutions « font les classifications pour nous » (Douglas, 1986, 107). L'institution carcérale contribue à une hiérarchisation des légitimités, déjà par la distinction morale entre les personnes incarcérées et les « honnêtes gens » mais aussi par la suspicion sur les comportements des détenu.e.s. Personnels comme détenu.e.s évoquent souvent leurs doutes sur les histoires racontées ou sur les comportements rapportés. Cela concernait particulièrement, lors de l'enquête sur la religion (Béraud, de Galembert et Rostaing, 2016), la suspicion sur l'authenticité des croyances religieuses des personnes

incarcérées.

Il est fréquent d'entendre ces histoires de dénigrement des qualités des personnes incarcérées ou des pratiques professionnelles des personnels. Il s'agit bien d'une petite guerre, par sociologue interposé, que se livrent des membres de chaque camp. Même si je tente d'appliquer un principe de parité entre les parties impliquées, comment est-il possible d'éviter les pièges de la *hiérarchie de la crédibilité* (Becker, 1970), selon laquelle « la crédibilité et le droit de se faire entendre se distribuent différemment à travers les niveaux hiérarchiques du système » ? Comme l'écrit Howard S. Becker (1970, 157), le corollaire de cette hiérarchie des crédibilités, c'est que « certaines personnes ou organisations ne valent absolument pas la peine qu'on les étudie. » Une autre ficelle du métier de sociologue est de veiller à éviter les pièges d'une hiérarchie de la crédibilité, et de remettre en cause les idées produites par la hiérarchie et les représentants de l'institution qui l'invitent à se focaliser sur certaines personnes ou des objets jugés plus légitimes que d'autres.

Ainsi, lors de notre enquête sur la violence carcérale (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008), par exemple, l'expression neutralisée de *violences entre détenus et personnels* s'entendait implicitement, du point de vue de l'institution, comme la *violence des détenus sur les personnels*. Elle n'incluait pas celle des personnels sur les détenus, une forme de violences particulièrement taboue, et de fait peu visible<sup>26</sup>. Si le temps des *giffes éducatives* et des *haies d'honneur*<sup>27</sup> semble certes révolu, notre recherche a évoqué des violences exercées par des surveillants sous forme d'oublis (volontaires ou non ?) d'aller chercher un détenu pour le parloir ou de lui rendre un service, de coups dans les portes la nuit ou de réveils brutaux, de fouilles répétées... Ces formes de violences ne s'exercent pas au hasard, elles concernent davantage certains détenus de par leur comportement et leur affaire criminelle. Les « agressions physiques » des détenus sur les personnels, y compris quand il s'agit de tentatives ou de menaces, sont systématiquement reportées et sanctionnées tandis que les violences entre détenus, appelées « bagarres », sont ainsi peu investiguées, peu reportées et leurs auteurs peu sanctionnés. La violence entre personnels<sup>28</sup>, en tant qu'elle remet en cause l'image de groupe solidaire des personnels, reste peut-être la plus taboue de toutes. S'interroger sur les limites morales de nos connaissances, c'est déjà rendre compte de ce que

---

<sup>26</sup> L'administration établit une liste des violences dont les auteurs ne sont que des détenus et une catégorisation de la gravité des violences selon les victimes : celles qui touchent les surveillants sont toujours considérées comme les plus graves que celles qui ont lieu entre détenus.

<sup>27</sup> Contrairement au sens commun, il s'agit ici d'une double rangée de surveillants qui frappaient les détenus s'étant évadés, ou ayant fomenté une révolte, à leur retour en prison.

<sup>28</sup> Nous ont été relatées des situations de harcèlement moral ou sexuel, les rumeurs et calomnies, les insultes à connotation sexiste ou raciste, les humiliations, le dénigrement professionnel.

l'on ne *peut* pas ou que l'on ne *veut* pas voir. Ainsi la description sociologique des violences carcérales doit-elle s'adosser non seulement à une analyse critique des qualifications légitimes mais aussi à une analyse des obstacles moraux qui en limitent la connaissance, afin de transformer ces limites en ressources heuristiques.

Le dénigrement de certaines personnes, du fait de leur délit, de leur état ou de leur comportement, contribue à modifier les perceptions du chercheur. Les multiples discussions informelles avec les acteurs du terrain sont autant d'occasion de porter des jugements qui s'avèrent être plus souvent performatifs qu'insignifiants. Les petits rajouts (dis)qualificatifs, provenant des personnels comme des détenus, sur tel détenu « complètement fou », « très dangereux » ou « à côté de ses pompes », les commérages sur le délit ou le comportement en détention contribuent encore plus fréquemment dans une institution dégradante au discrédit des personnes (Rostaing, 2008). Lutter contre les marques de discrédit suppose d'aller à l'encontre des conseils et des mises en garde, et de s'intéresser à des catégories discréditées comme les « pointeurs » – terme désignant de façon négative les auteurs de délits sexuels –, les « infanticides », les « terroristes » mais aussi des personnes sous traitements lourds ou des personnes placées à l'isolement, au risque parfois d'expérimenter par soi-même les critiques des autres acteurs<sup>29</sup>. Cette ouverture à d'autres catégories de détenu.e.s permet d'éviter les pièges de l'attrait des « right guys » selon la typologie de Schrag (1950)<sup>30</sup> ou des « mecs bien » (Confort, 2007). Rencontrer ces acteurs plus marginaux, qu'ils soient détenus ou personnels, est fort instructif sur ces échelles de crédibilité qui façonnent autrement la vie carcérale. Cette politique d'ouverture, s'il permet de diversifier son échantillon, limite aussi le risque de tomber dans le piège de la hiérarchie de la crédibilité.

### 3. *Tentation de la dénonciation versus démarche de reconnaissance*

La prison suscite passion et parti pris. Elle attriste, passionne ou révolte : elle reste polémique à l'intérieur comme à l'extérieur des murs. Elle favorise la production d'un discours partisan, oublieux de la construction scientifique de l'objet, au nom de valeurs morales. Il serait dommage de réduire l'analyse sociologique à un témoignage sur les conditions de vie en détention ou au contrario, à une généralisation sans fondement. Le plus grand risque sur ce sujet est de confondre les registres, d'amalgamer connaissances scientifiques et idées militantes, voire d'instrumentaliser la connaissance scientifique au service d'un combat

---

<sup>29</sup> A plusieurs reprises, il m'a été conseillé de ne pas rencontrer tel.le détenu.e pour motif qu'il s'agissait d'un « pointeur » ou d'une « infanticide ». Ils font l'objet d'un rejet unanime, ils deviennent les boucs émissaires et sont victimes de violences spécifiques.

<sup>30</sup> Le « right guy » s'oppose au « ding » ou délinquant sexuel, rejeté par les détenus comme les personnels.

politique. Ainsi, Gwénola Ricordeau (2008, 11) se place-t-elle d'emblée comme « proche de détenus, mais aussi sociologue ». Cette double posture n'est pas problématique en soi, elle est même féconde sociologiquement quand elle fait l'objet d'un véritable travail réflexif, quand elle permet d'analyser les dilemmes moraux que cela induit. Mais comment dissocier alors le travail de la sociologue du discours de la militante qui s'inscrit du côté des « victimes du système (les détenus et leurs proches) » (2008, 199) ou comme « une femme en lutte » selon les termes d'Abel-Hafed Benotman, préfacier du livre ? Il est dommage de se limiter, sur un objet aussi complexe, à porter un regard critique et uniquement à charge sur l'administration pénitentiaire.

Le recours à la classique séparation du rôle *du savant et du politique* selon Max Weber (1919, 477) est alors utile à la réflexion : « S'il y a une vertu que l'on peut exiger d'un "intellectuel professionnel", c'est l'obligation, à lui recommander d'ailleurs instamment, de garder toujours la tête froide, dans le sens de l'autorité personnelle, face à tous les idéaux, même les plus majestueux qui règnent à une époque déterminée... ». Le chercheur, selon M. Weber, doit toujours avoir l'honnêteté intellectuelle de mentionner où et quand cesse la réflexion du savant et où commencent ses réflexions personnelles. En prison, il se trouve de fait engagé, obligé de se positionner dans une posture de dénonciation ou de la critiquer. Ses productions seront analysées selon cette lecture, le confrontant à la question du scientifiquement correct et au risque d'auto-censure afin de ne pas dire ce qui peut choquer. Cette question n'est pas nouvelle : s'il dit quelque chose de nouveau, il est critiqué et s'il confirme une idée, « on le savait déjà ». Sur un autre terrain institutionnel, l'école, Jean-Paul Payet (2001, 56) fait le même constat : « L'attitude de dénonciation est mieux reconnue et appréciée que celle de l'observation. »

La posture de la dénonciation, fréquente sur les sujets ayant trait à des populations vulnérables, adopte quasiment unanimement le parti des détenus en l'opposant à celui des personnels. Cette posture simplificatrice va à l'encontre de ma conviction qu'il est possible d'apporter des éléments de connaissance sur le monde carcéral, en démontrant la complexité du système et des points de vue, à partir de l'étude des différents groupes en présence (détenus comme personnels) mais surtout de la pluralité des positions au sein de chacun de ces groupes. « Les sociologues modernes ont tendance à consacrer leurs efforts à dénoncer les manquements aux valeurs proclamées plus qu'à analyser les effets bien réels du principe de citoyenneté. » (Schnapper, 2001, 21). En ce sens, la manière de pratiquer la sociologie entre dans le même type de démarche que celle de la pratique démocratique. Elle informe, elle

relève les écarts entre les textes et leur application réelle, elle analyse les tensions et contradictions entre les valeurs affirmées et les pratiques concrètes.

Le fait que la recherche porte sur des cas extrêmes ou des personnes en danger et que son utilité immédiate soit peu justifiable dans la vie courante, contribue également à l'inconvenance de la situation. Comme l'écrit Michal Pollak à partir de l'expérience concentrationnaire, « toute expérience extrême est révélatrice des constituants et des conditions de l'expérience « normale », dont le caractère familier fait écran à l'analyse »<sup>31</sup>. Mais comment ne pas être gênée de « profiter » d'une situation<sup>32</sup>, pour réaliser son propre travail de recherche sans avoir l'envie de soulager, d'aider, au risque de tomber dans la tentation du travail social ? On touche alors aux questions fondamentales de la recherche, de son (in)utilité immédiate, au « sentiment d'impuissance » face à l'immensité des changements nécessaires pour rendre la prison démocratique. Mener une enquête en prison suppose de s'interroger sur les finalités de la recherche, sans surestimer la portée de nos compte-rendus d'enquête en imaginant par exemple qu'ils contribueront à révolutionner le regard sur la prison mais sans sous-estimer non plus l'apport de ces résultats auprès de citoyens ou l'intérêt de certaines analyses auprès de l'administration. Comme l'écrit D. Bizeul (2008) : « À une partie des lecteurs, cette perception va pouvoir apparaître bienveillante, lénifiante, complaisante, à d'autres incisive ou hostile. Et, de fait, nombre de comptes rendus d'enquête empruntent le ton du plaidoyer, ou, à l'inverse, celui du sarcasme et de la dénonciation. »

La ficelle du métier, consistant à adopter une *démarche de reconnaissance* à travers la valorisation des ressources, des expériences, de l'imagination des détenu.e.s comme des personnels afin de comprendre la complexité, la diversité et la subjectivité de l'action humaine, permet d'éclairer le côté sombre de la réalité sociale et de contrebalancer une représentation uniformisante et simplificatrice de la prison. Elle s'inscrit davantage dans l'enquête « appréciative », initiée par Matza (1969) qui considère que la position traditionnelle, qu'elle s'inscrive dans une perspective correctionnelle, pathologique ou critique, peut être contrastée par une « position de reconnaissance » (appreciative stance). C'est donc adopter une posture positive à l'égard des interviewés afin qu'ils ne se sentent pas jugés ou critiqués et qu'ils sortent valorisés ou - au moins - pas trop déprimés de l'entretien. Il s'agit de tenter de valoriser, dans la relation d'enquête, les ressources des personnes

---

<sup>31</sup>. M. Pollak, 1990, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Ed. Métailié, p. 10.

<sup>32</sup> D. Schnapper (1981, 14) : « Profiter ainsi de la situation créée par l'extension du chômage pour poser des problèmes sociologiques (...) peut sembler encore plus indécent ou insupportable que, pour le médecin, 'profiter' de l'état de son malade pour faire avancer la connaissance du fonctionnement du corps humain, dans la mesure où le sociologue se montre moins convaincu que le médecin de l'utilité sociale de ses analyses. »

incarcérées, disqualifiées suite à leur incarcération ou à réhabiliter le travail de personnels, stigmatisés qui effectuent le « sale boulot » de notre société. C'est pourquoi il m'a semblé plus enrichissant, lors de l'enquête sur la violence carcérale, de demander « ce qu'est une bonne journée »<sup>33</sup> plutôt que de centrer l'entretien sur les problèmes rencontrés. En commençant par ce qui se passe bien, l'interviewer entend ne pas induire d'emblée les difficultés et résister à une forme de cynisme et de négativité ambiante propre à la prison. Et la démarche se poursuit avec l'idée de comprendre comment personnels et détenus réagissent, comment *in fine* ils contribuent à la paix carcérale. Reconnaître la marge de manoeuvre des détenus comme des personnels dans une institution productrice de violence et de stigmatisation conduit à m'exposer au reproche d'être du côté de l'administration qui met en place des injonctions à l'autonomie dans une institution totale (Goffman, 1968) et déresponsabilisante.

Ma volonté de ne pas ériger les personnes emprisonnées en simples victimes (d'ailleurs cette perception n'est pas partagée par les personnes concernées) ne signifie pas que la souffrance de l'enfermement est négligée. Rendre compte des effets du travail des personnels sur leur vie privée (sentiment d'être insensible ou plus violent) ou les formes de stigmatisation qui touche les personnels ne saurait constituer une apologie des personnels. Le fait d'écrire que certain.e.s détenu.e.s peuvent tirer des bénéfices d'une incarcération (passer des diplômes, rompre avec la drogue, recréer des liens avec leurs enfants...) passe moins bien auprès d'un public habitué à un discours de dénonciation que le fait de critiquer les mauvaises conditions de détention. Pourtant, les deux situations coexistent : la première concerne plutôt des détenu.e.s incarcérés en centres de détention et la deuxième des maisons d'arrêt du fait du surpeuplement permanent. J'ai ressenti beaucoup de résistance quand j'évoquais l'existence de relations personnalisées entre détenues et personnels, beaucoup moins quand je décrivais les relations conflictuelles. Mes travaux analysent ce que la prison fait aux gens mais aussi ce que ces personnes font à la prison.

La prison est un terrain particulièrement enveloppant. « L'observateur, lui aussi "enfermé" dans la prison, ici pendant plusieurs mois, finit par oublier la variable essentielle de la frontière et perdre ainsi la distance constitutive de l'objectivation. » (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994, 15) Initier une recherche sur un terrain, n'importe lequel, nécessite toujours

---

<sup>33</sup> Formulation proche mais légèrement différente de celle d'Elliott (1999), qui demande de décrire « la meilleure journée » ou encore la « relation idéale » avec un détenu.

d'expliciter sa manière de « faire du terrain » mais cela suppose, encore plus en prison, de prendre en compte certaines de ses caractéristiques particulières à savoir qu'il s'agit d'un terrain *miné* qui suppose d'enquêter dans un monde opaque, avec des groupes en position antagoniste et des personnes disqualifiées et stigmatisées. Cet espace de privation de liberté est source de dilemmes moraux, lié notamment à la dimension morale des délits et crimes, à la hiérarchisation de la crédibilité et à la question de la posture entre dénonciation et reconnaissance. La volonté de garder l'attitude du sociologue exigeant – qui a pour objectif l'objectivité, sans prétendre à la stricte objectivité – dans un cadre aussi difficile, spatialement et moralement, explique sans doute que de nombreux sociologues aient renoncé à l'enquête (Le Caisne et Proteau, 2008) ou ne l'aient choisi que le temps de la thèse. Le terrain est terriblement malaisé, quelquefois impraticable. Il n'est donc pas surprenant que des envies de renoncement me gagnent à la fin de chaque enquête et qu'une analyse plus approfondie de mon rapport au terrain et de l'effet des émotions dans l'enquête ait été indispensable.

Cet article ne visait pas à faire l'inventaire des difficultés ou des pièges rencontrés mais bien de relater, aussi précisément que possible, les manières de faire concrètement du terrain en prison, voire même d'en tirer quelques ficelles du métier de sociologie carcérale comme la ficelle de la pluralité ou celle de la reconnaissance. Le terrain de la prison apporte donc à la sociologie de l'enquête sociologique. Ce détour a des vertus sur nos méthodes expérimentées dans des conditions extrêmes, il montre que la pratique de l'observation (par exemple sous surveillance, dans un espace clos, parfois hostile) et de l'entretien (avec des personnes non libres, disqualifiées voire perturbées) nécessite d'être adaptée, voire repensée dans ce cadre précis. Il souligne la nécessité d'un regard critique et réflexif sur nos manières de mener l'enquête. Loin d'être un univers à part, la prison représente d'une certaine façon un laboratoire d'analyse du social privilégié dans la mesure où elle concentre dans un espace circonscrit et de façon amplifiée bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société (Faugeron, 1996, 40).

#### Bibliographie

Howard S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié, coll. Observations, 1963 (1985).

Howard S. Becker, *Le travail sociologique. Méthode et substance*, Fribourg, Editions universitaires de Fribourg, 1970

Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

Céline Béraud, Claire de Galembert, Corinne Rostaing, *De la religion en prison*, Rennes, PUR, 2016.

Daniel Bizeul, « Des loyautés incompatibles. Aspects moraux d'une immersion au Front National », *SociologieS*, 2007.

Daniel Bizeul, « Sociologue c'est-à-dire petit-bourgeois » in J.-P. Payet, C. Rostaing, F. Giuliani éd., *La relation d'enquête*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 177-192.

Daniel Bizeul, « Les sociologues ont-ils des comptes à rendre ? Enquêter et publier sur le front national », *Sociétés contemporaines* 2008/2 (n° 70), 95-113.

Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, Paris, La découverte, coll. Recherche, 2003.

Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*. Paris, Seuil, 2001.

Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic, Georges Benguigui, *Le monde des surveillants de prison*. Paris, PUF, 1994.

Antoinette Chauvenet, Corinne Rostaing, Françoise Orlic, *La violence carcérale en question*. Paris, PUF, coll. Le lien social, 2008.

Megan Comfort, « « C'est plein de mecs bien en taule ! » Incarcération de masse aux États-Unis et ambivalence des épouses », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4 n° 169, 2007, p. 22-47.

Mary Douglas, *Comment pensent les institutions ?*, Paris, La découverte, 1999 (1986)

Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Ed. de Minuit, 1974.

Harold Garfinkel, « La cérémonie de dégradation de statut », *American Journal of Sociology*, 1956.

Barney L. Glaser, Anselm L. Strauss, 1967 (2006). *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*. Chicago, IL, Aldine Transaction.

Erving Goffman, 1961, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968.

Erving Goffman, 1963, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Les éditions de Minuit, 1975.

Erving Goffman 1967, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de Minuit, 1974.

Everett Hughes, *Le regard sociologique*, éd. de l'EHESS, 1996 (chapitre 18, 19 et 20)

Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

Léonore Le Caisne, « L'économie des valeurs, distinction et classement en milieu carcéral », *L'Année sociologique*, vol. 54, n° 2, 511-538, 2004.

Léonore Le Caisne, *Prison, une ethnologue en centrale*. Paris, Odile Jacob, 2000.

Léonore Le Caisne et Laurence Proteau, « La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain. De l'enchantement du commissariat au désenchantement de la prison », *Sociétés contemporaines*, vol. 72, no. 4, 2008, 125-149.

Anne-Marie Marchetti, *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, « Terre humaine », 2001.

David Matza, *Becoming a deviant*, 1969, Transaction publishers, 1982.

David Matza et Gresham Sykes, « Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency », *American Sociological Review*, 22, 1957, 664-670.

Olivier de Sardan Jean-Pierre, « La politique du terrain », *Enquête*, 1 | 1995, 71-109.

Albert Piette, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, A.-M. Métailié, 1996.

Patrick Pharo, « Qu'est-ce que la sociologie morale ? », *La revue du Mauss*, vol 28 n° 2, 2006, 414-426.

Mickael Pollak, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.

Gwénola Ricordeau, *Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, éditions Autrement, 2008.

- Corinne Rostaing, « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », in Serge Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris La découverte, 1996
- Corinne Rostaing, *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Le lien social, 1997.
- Corinne Rostaing, « De la reconnaissance en prison ? Vulnérabilité des ordres de reconnaissance et du mépris » in Payet J-P et Battegay A., *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, pp. 141-148.
- Corinne Rostaing, « Hiérarchie des légitimités. Obstacles et défi à la connaissance des violences carcérales », *Tracés. Revue de sciences humaines*. 19, 83-99, 2010a.
- Corinne Rostaing, « On ne sort pas indemne de prison, le malaise du chercheur en milieu carcéral », *La relation d'enquête*, J.-P. Payet, C. Rostaing, F. Giuliani éd., Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 17-26, 2010b.
- Corinne Rostaing, « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral », *Terrains et travaux*, n° 21, dossier Ce que comparer veut dire, 2, p. 37-54, 2012.
- Corinne Rostaing, Claire de Galembert, Céline Béraud, « Des Dieux, des hommes et des objets en prison. Apports heuristiques d'une analyse de la religion par les objets », *Champ pénal*, vol. XI, 2014.
- Dominique Schnapper, *L'épreuve du chômage*, Gallimard, 1981.
- Dominique Schnapper, *La relation à l'autre*, Gallimard, 2001
- Clarence Schrag, « Leadership among prison inmates », *American sociological Review*, n° 19, 1954, p. 37-42
- Anselm Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionnisme*, trad. I. Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Caroline Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris, PUF, Le lien social, 2012.
- Max Weber, 1919, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1982.